



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**COMMISSION NATIONALE IVOIRIENNE
POUR L'UNESCO**

B.P. : V 297 ABIDJAN
Tél. : (225) 22 44 05 49 / 22 44 04 36
Fax: (225) 22 44 06 83

**RAPPORT SUR
L'EDUCATION ET LA FORMATION
DES ADULTES EN COTE D'IVOIRE :**

La situation au Ministère de l'Education Nationale

N.B.

**Ces données ont été fournies par
La Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
et le Service Autonome d'Alphabétisation
du Ministère de l'Education Nationale**

Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
Tél : 20.21.25.97
Cité Administrative, Tour A, 6è étage
B.P. V150 Abidjan

Service Autonome de l'Alphabétisation
Cél : 09-40-31-40 / Tél: 22-52-33-59
Fax: 22-42-93-72 /
BP V 120 ABIDJAN

Introduction

Le développement économique, social et culturel ainsi que toute la politique qui régent la vie d'un pays a pour socle les adultes. Ce sont eux qui, à travers les actions qu'ils mènent et les actes qu'ils posent au quotidien, préparent leur relève en formant et en éduquant les générations montantes. De leurs capacités à éduquer et à former les jeunes à l'effet de les rendre plus responsables et prêts à assurer la relève dépend de la qualité de l'éducation et de la formation reçues par eux-mêmes.

La Côte d'Ivoire a atteint une proportion de jeunes, 70% a moins de 25 ans. Les adultes (30%), se répartissent dans tous les secteurs d'activités. La vocation agricole du pays et le développement du secteur informel englobent une part très importante de cette population adulte, soit respectivement 60% et 20%. Les autres secteurs d'activités du pays dont la Fonction Publique et le secteur privé occupent l'autre frange de la population adulte. Le taux de chômage est estimé à 7% de la population active (37 % de la population).

Chaque secteur constituant un vivier important et indispensable au développement général du pays, les adultes qui en ont la gestion, ont besoin d'une éducation et d'une formation adaptées à toute évolution du secteur qu'ils occupent.

1. Politiques, législation et financement

1.1. Cadres législatif, politique et administratif de l'EdFoA

1.1.1 L'EdFoA s'inscrit dans le cadre de la loi n° 92.657 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique et de ses décrets d'application n° 93.607, 93.608, 93.609 et 93.610 du 2 juillet 1993. Cela a conduit à l'élaboration et à l'adoption en 1994 du plan national de formation continue. Le Ministère de l'Education Nationale a adopté, à partir de cette loi, un plan de formation pour ses différents types de personnels.

1.1.2 Les objectifs prioritaires de l'EdFoA au Ministère de l'Education Nationale

L'EdFoA permet :

- de corriger les faiblesses, les insuffisances et les dysfonctionnements constatés dans le système éducatif ;
- à améliorer la performance du système éducatif ;
- de favoriser la motivation sociale, l'efficacité au poste de travail ;
- l'épanouissement individuel de l'agent.

1.1.3 L'EdFoA est confiée aux ministères techniques en vertu de la loi suscitée. Chaque ministère, connaissant ses besoins en matière d'éducation et de formation pour sa gestion quotidienne et pour la mise en œuvre de ses projets, il lui revient de les identifier et d'élaborer conséquemment son plan de formation dont la mise en œuvre dépend des moyens financiers disponibles.

Les modalités de mise en œuvre :

- séminaires nationaux et internationaux organisé par des structures de coopération ou organismes ;
- séminaires de formation de personnes et /ou d'équipes ressources ;
- la mise en place de groupes d'études et de réflexion sur des thèmes majeurs relatifs au fonctionnement du ministère. ;
- des regroupements régionaux ;
- des sessions de formation ;
- des stages.

1.1.4 Comment les politiques et les stratégies d'application s'alignent-elles :

- sur les secteurs de la santé :
Formation des Encadreurs pédagogiques et des enseignants des ordres de l'enseignement préscolaire et primaire et de ceux du secondaire sur le **life skills/IST-VIH-SIDA** ;
- **Autres domaines :**
 - Le genre ;
 - l'Education à la paix et à la tolérance (PEPT)
 - L'Education au Droit International Humanitaire (EDH)
 - Formation en didactiques des disciplines ;
 - Formation sur l'évaluation des enseignements ;
 - Formation sur la conception et l'élaboration des manuels scolaires ;
 - l'administration ;
 - Education à la vie familiale et en matière de population (EVF/emP)
 - Éducation relative à l'eau, à l'assainissement et à l'Hygiène Basée sur les Valeurs (EREAH-BV)

1.1.5 Les principaux obstacles au développement de l'EdFoA

L'EdFoA est une nécessité voire une exigence pour l'Etat et le gouvernement si chaque secteur de la vie nationale doit connaître un développement en fonction des objectifs fixés. Cependant la mise en œuvre de ceux-ci dépend des ressources financières qui ne sont pas toujours disponibles. Le public cible se trouve également disséminé sur toute l'étendue du territoire. Cela constitue un obstacle pour faire des regroupements.

Objectifs pour surmonter les obstacles :

- Régionaliser les formations à l'effet d'impliquer les collectivités territoriales

1.2 Financement de l'EdFoA

- 1.2.1 a) Pour une population cible d'environ soixante mille adultes, le budget annuel affecté est de quinze millions par an utilisé pour les séminaires. Les estimations sont de 175 000 000 F CFA par an (250 apprenants par DREN)
- b) Part du budget affecté à partir d'autres secteurs

* l'appui des partenaires au développement (SNU -UE) ;

* Les formations organisées par le Centre d'Education à Distance – CI) qui sont un financement indirect pour différents ministères sur des thèmes transversaux.

c) Aucune part pour l'EdFoA dans les budgets décentralisés/locaux.

1.2.2 Investissements des donateurs bilatéraux/multilatéraux dans l'EdFoA :

Donateurs	Domaines/activités
PNUD-UE	Formation des gestionnaires de l'école (gestion administrative, pédagogique, gestion des cantines scolaires)

1.2.3 pas d'informations

1.2.4 Soutien de la société civile à l'EdFoA : **pas d'informations**

1.2.5 Contribution des apprenants/individus à l'EdFoA

Cela se passe dans le cadre de formation diplômante

2. Qualité des services d'éducation et de formation des adultes : offre, participation et acquis

2.1 Offre d'EdFoA et cadres institutionnels

2.1.1. Institution chargée de la gestion et de la coordination au ministère de l'Education Nationale est la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue.

Liste des programmes (titre et courte description)	a) Fournisseurs			b) Domaine d'apprentissage			c) Groupe cibles	Coût du programme F CFA	f) Source de financement
	Public/ Etat	OSC	Privé	Compétences générales	Compétences techniques	Production des savoir, innovation			
Life skills IST- VIH/SIDA	x		x	x		x	Encadreurs pédagogiques ; Enseignants	DMOSS	EUA-PEPFAR
EDH	x		x	x		x	Encadreurs pédagogiques ; Enseignants	60 000 000	CICR Croix rouge
PEPT	x			x	x	x	Encadreurs pédagogiques ; Enseignants	Voir UNICEF	UNICEF
EVF/emP	x			x	x	x	Encadreurs pédagogiques ; Enseignants	561 655 745	UNFPA
EREAH-BV	x		x	x	x	x	Encadreurs pédagogiques ; Enseignants	IGEN	
Didactique des disciplines	x			x	x	x	Encadreurs pédagogiques ; Enseignants		DPFC
Administration scolaire	x			x	x	x	directeurs centraux ; directeurs régionaux		BGF
Secrétariat	x				x		Secrétaires		BGF

2.1.3 Existe-t-il des passerelles entre les approches formelles et non formelles ? NON

2.1.4. Donne -t- elle lieu à une certification ou à une sanction ? NON

2.2. Participation à l'EdFoA

2.2.1. Données statistiques de la participation

Population cible	Pourcentage	Domaines
Encadreurs pédagogiques	100%	Tous les domaines
Enseignants	40%	Tous les domaines
Administratifs	20%	-administration scolaire ; - administration générale
secrétariat	10%	- gestion du secrétariat

b)

Programmes	Nombre de participants
Life skills/IST-VIH/SIDA	Voir DMOSS
EDH	450
PEPT	Voir UNICEF
Didactique des disciplines	1745 +
Administration	354
EVF/emP	En cours de réalisation
EREAH-BV	En cours de réalisation

2.2.2.

2.2.3. Les demandes récurrentes justifient le degré de motivation des apprenants. Mais le manque de ressources financier est à la base de l'exclusion.

2.2.4. les groupes cibles sont :

- les personnels enseignants ;
- Les personnels d'encadrement ;
- les personnels administratifs (pour la gestion du système).

2.3. Suivi et évaluation des programmes et appréciation des résultats :

2.3.1 Les résultats obtenus sont évalués

Méthodes utilisées : questionnaire adressé aux participants dont les réponses sont exploitées.

2.3.2 Outils et mécanismes de suivi : Fiche de suivi comprenant des items bien ciblés. ;

2.4 Statut et formation des personnels (enseignants/ facilitateurs)

2.4.1

Public cible	Formateurs	Niveau de formation/ qualification
Personnels enseignants du secondaire	- Encadreurs pédagogiques du secondaire ; - Inspecteurs de l'Enseignement secondaire	-CAP/CM - Licence -CAPES + Concours + 1 an de stage
Personnels administratifs	-Encadreurs pédagogiques ; - Inspecteurs de l'administration et de la vie scolaire	- CAP/CM - Licence -CAPES + Concours + stage
Personnels enseignants du primaire	- Conseillers pédagogiques de secteur ; - Conseillers pédagogiques régionaux ; -Conseillers pédagogiques de CAFOP - Inspecteurs de l'enseignement préscolaire et primaire	-CAP Instituteurs + concours + stage -CAP/CAFOP + concours+ stage -Certificat d'Aptitude pédagogique à la fonction d'Inspecteur de l'enseignement primaire
Personnels enseignants des CAFOP	Conseillers pédagogiques de CAFOP (centre d'Animation et de formation pédagogique)	CAP/CAFOP + concours+ stage

Les ressources financières ne sont pas suffisantes pour couvrir tout le pays et satisfaire à toutes les demandes de formation.

2.4.2 L'éducation des adultes est considérée comme une profession à part entière. Elle fait l'objet d'un enseignement qualifiant. Cependant, elle se fait au sein de la direction de la pédagogie et de la formation continue, structure qui gère la formation continue et ses démembrements régionaux que sont les Antennes de la pédagogie et de la formation continue.

2.4.3 Nombre total d'enseignants : **68.000**

Nombre de facilitateurs (formateurs) : secondaire : 600 ; IEP : 135 ; primaire : 1015

2.4.4. Conditions de travail difficiles

- manque de matériels de formation ;
- manque de moyens logistiques et de matériels roulants (véhicules) pour les missions ;
- manque de cadres appropriés pour les formations

Conditions de rémunération

Le salaire nominal est celui de l'enseignant ordinaire. A cela s'ajoute une indemnité de fonction de :

- 15.000 f pour le formateur du primaire et des CAFOP
- 25.000 f pour le formateur du secondaire ;
- 100.000 f pour l'Inspecteur de l'enseignement secondaire auxquels s'ajoute une indemnité de carburant de 70.00

3. Recherches, innovations et bonne pratique

3.1 Etat de la recherche en éducation des adultes

Pas d'informations disponibles

3.2 Innovations et exemples de bonne pratique

3.2.1 L'innovation la plus marquante dans le domaine de l'enseignement - apprentissage est l'adoption de la **Formation par compétences**, nouvelle approche pédagogique en cours de généralisation en ce moment.

3.2.2 Les apprenants (les conseillers pédagogiques) ont été formés à la conception et à l'élaboration des nouveaux programmes d'enseignement ;

3.2.3 Ces exemples sont considérés comme des innovations dans la mesure où l'approche elles permettent aux apprenants d'acquérir des compétences pour la vie.

4. Alphabétisation des adultes (informations fournies par le Service Autonome d'Alphabétisation)

4.1. L'Alphabétisation est le processus qui conduit à la capacité de lire, d'écrire en comprenant ce dont il est question ainsi que d'effectuer des calculs arithmétiques simples, permettant à l'intéressé d'obtenir des informations écrites et de les organiser pour leur donner un sens.

4.2. Décret n°98-124 du 30 avril 1998 portant création du comité national d'alphabétisation (CNAL)

- Décret n°99-400 du 04 juin 1999 portant organisation du fonds national d'appui à l'alphabétisation (FNAA)

- Décret n°96-229 du 13 mars 1996 portant organisation et création du service autonome de l'alphabétisation (SAA)

- Arrêté n°0085/MEN/CAB du 26 juillet 2000 portant organisation et fonctionnement du service autonome de l'alphabétisation (SAA)

- Arrêté n°001 du 27 janvier 2000 portant organisation et réglementation des centres d'alphabétisation

- Arrêté n°0030 du 17 mars 2000 portant organisation du secrétariat technique du fonds national d'appui à l'alphabétisation

- 4.3 Le projet pilote d'alphabétisation (PPA) financé par la Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale initié dans les zones de sous scolarisation (Bas-Sassandra – Zanzan – Denguelé – Savanes et Worodougou). – 6400 apprenants ont été alphabétisés
- 4.4 Les projets sectoriels hors PPA avec 76007 apprenants alphabétisés pour la campagne d'alphabétisation 2006-2007 dont 42779 femmes (56,55%) et 33048 hommes (43,48%)

Ces projets ont renforcé les capacités de production, de gestion et d'organisation des bénéficiaires par la mise en place des activités génératrices de revenus (AGR) et ont contribué à consolider l'acquisition des connaissances instrumentales des bénéficiaires

4.4. Dans la mise en œuvre des projets, une large place est faite aux femmes car le taux d'alphabétisme des femmes avoisine 70% alors qu'il est de 51% au niveau national.

Pour ce faire, le projet pilote d'alphabétisation et les autres projets sectoriels mettent l'accent sur l'alphabétisation des femmes dans les proportions suivantes : **75% des femmes** contre **25% d'hommes**. Il en est de même pour les groupes marginalisés.

4.5. Les programmes dans leur ensemble ont pour objectifs de favoriser l'alphabétisation des populations pour qu'elles puissent se prendre en charge et lutter contre la pauvreté conformément à l'éducation pour tous (EPT) et aux objectifs de développement du millénaire (OMD) qui visent l'alphabétisation d'au moins 50% de la population féminine à l'horizon 2015.

5. Attentes à l'égard de CONFINTEA VI et perspectives d'avenir pour l'éducation et la formation des adultes

5.4. CONFINTEA VI doit insister sur l'importance de l'accès de tous à l'éducation et à l'alphabétisation des pays les moins nantis afin de réduire les écarts qui existent entre les pays développés et sous-développés ;

5.5. Sensibiliser à faire augmenter qualitativement et quantitativement les budgets alloués à l'éducation et la formation des adultes dans les pays en développement en vue de garantir l'égalité et l'équité entre les pays et favoriser dans le monde l'accès des populations à l'alphabétisation préalable pour un développement humain durable.